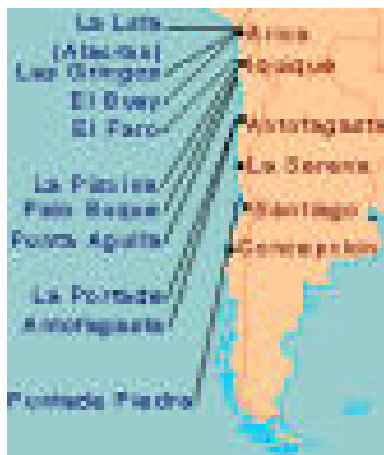


<http://lipietz.net/Mise-en-accusation-du-general-Pinochet>

Chili

Mise en accusation du général Pinochet

- Député européen (Verts, France) - Amérique latine - Chili -



Publication date: jeudi 14 décembre 2000

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Résolution du Parlement européen sur la mise en accusation du général Pinochet et la consolidation de la démocratie au Chili.

Le Parlement européen,

A. rappelant que le principe de la séparation des pouvoirs est un élément essentiel du système démocratique, qui doit garantir de manière efficace l'indépendance du pouvoir judiciaire,

B. soulignant que les relations entre l'UE et le Chili doivent être fondées sur le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques et sur une vision commune de la justice et de la responsabilité pour les crimes contre l'humanité,

1. rend hommage au pouvoir judiciaire chilien pour l'indépendance dont il a fait preuve dans l'affaire engagée contre le général Pinochet et invite à un respect scrupuleux de l'équilibre entre les pouvoirs de l'État,

2. appuie également le gouvernement du président Lagos qui a résolu de ne pas s'immiscer dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire,

3. soutient le droit du peuple chilien de connaître les auteurs des violations flagrantes des droits fondamentaux commises sous la dictature du général Pinochet et de voir les responsabilités en résultant dûment établies et les victimes ou leurs proches dûment dédommagés,

4. demande au Conseil, à la Commission et aux gouvernements des États membres de manifester au gouvernement chilien leur appui et leur solidarité à l'égard de l'attitude de fermeté adoptée par celui-ci dans la défense de l'indépendance du pouvoir judiciaire,

5. affirme que le meilleur soutien que l'Union européenne peut apporter au processus de consolidation démocratique au Chili consiste à conclure un ambitieux accord de concertation politique, d'association économique et de coopération, mettant particulièrement l'accent sur la clause de défense des droits de l'homme,

6. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des États membres et au gouvernement de la République du Chili.

Voir la [présentation](#) de la situation.